



Chabreloche

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne

Mairie
15, rue de Lyon - BP 18
63250 CHABRELOCHE
tél : 04 73 94 20 49
fax : 04 73 94 28 60
mairie.chabreloche@wanadoo.fr

COMPTE RENDU

Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020 à 18H30
A la salle des fêtes Fernand-Bernard
Place du Groupe Scolaire à CHABRELOCHE

Pour mémoire :

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 **présents** : 12 **votants** : 13

Conseillers présent(e)s : DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine, BRETON Julien.

Conseillers absent(e) : Christian FERRET, Séverine BREBION, Xavier DEROSSIS.

POUVOIRS : Christian FERRET à Christian GENEST.

Mme Monique GOUTEY a été désignée secrétaire pour la séance.

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2020 est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité

Administration Générale

FINANCES

Approbation des comptes de gestion 2019 - BUDGET GENERAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser.

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 établi par l'ordonnateur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération 39-2020 – à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion 2019 - BUDGET EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte

de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser.

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 établi par l'ordonnateur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

5- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

6- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération 40-2020 – à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser.

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 établi par l'ordonnateur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

7- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

8- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

9- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération 41-2020 – à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion 2019 - BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser.

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 établi par l'ordonnateur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

10- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

11- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

12- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération 42-2020 – à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion 2019 – BUDGET STATION SERVICE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser.

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 établi par l'ordonnateur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

13- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

14- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

15- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération 43-2020 – à l'unanimité

Approbation et vote des comptes administratifs 2019 Budgets Général – Logements Sociaux -Station-Service

Après retrait de M. Christian GENEST, maire sortant, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, établi et soumis à son approbation par l'ordonnateur de la précédente mandature,

Vu le compte de gestion dressé par M. Laurent MASSON, trésorier, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL COMMUNE						
Résultats reportés		149 990,55	387 441,98			-237 451,43
opérations de l'exercice	701 431,97	821 513,51	213 070,25	582 325,30	914 502,22	1 403 838,81
TOTAUX	701 431,97	971 504,06	600 512,23	582 325,30	914 502,22	1 166 387,38
Résultats de clôture		270 072,09	18 186,93		-251 885,16	
Restes à réaliser			25 355,13	42 339,46	25 355,13	42 339,46
TOTAUX CUMULES	0,00	270 072,09	43 542,06	42 339,46	-226 530,03	42 339,46
RESULTATS BG		270 072,09	1 202,60			268 869,49
RESULTATS DEFINITIFS		270 072,09	1 202,60			268 869,49

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIFannexe BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX						
Résultats reportés		26 948,78	16 016,12			10 932,66
opérations de l'exercice	36 566,69	58 185,72	16 696,01	16 336,25	53 262,70	74 521,97
TOTAUX	36 566,69	85 134,50	32 712,13	16 336,25	53 262,70	85 454,63
Résultats de clôture		48 567,81	16 375,88			32 191,93
Restes à réaliser			710,24	592,04	710,24	592,04
TOTAUX CUMULES	0,00	48 567,81	17 086,12	592,04	710,24	32 783,97
RESULTATS DEFINITIFS		48 567,81	16 494,08			32 073,73

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIFannexe BUDGET STATION SERVICE						
Résultats reportés		5 793,64				5 793,64
opérations de l'exercice	531 421,21	583 012,17	0,00	0,00	531 421,21	583 012,17
TOTAUX	531 421,21	588 805,81	0,00	0,00	531 421,21	588 805,81
Résultats de clôture		57 384,60	0,00			57 384,60
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	57 384,60	0,00	0,00	0,00	57 384,60
RESULTATS DEFINITIFS		57 384,60	0,00			57 384,60

2°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération 44-2020 – à l'unanimité

Approbation et vote des comptes administratifs 2019 Budgets Eau et Assainissement

Après retrait de M. Christian GENEST, maire sortant, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, établi et soumis à son approbation par l'ordonnateur de la précédente mandature,

Vu le compte de gestion dressé par M. Laurent MASSON, trésorier, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU						
Résultats reportés		70 590,33		85 776,34		156 366,67
opérations de l'exercice	176 038,51	133 176,15	15 938,50	60 515,37	191 977,01	193 691,52
TOTAUX	176 038,51	203 766,48	15 938,50	146 291,71	191 977,01	350 058,19
Résultats de clôture		27 727,97		130 353,21		158 081,18
Restes à réaliser			130 349,56	0,00	130 349,56	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	27 727,97	130 349,56	130 353,21	130 349,56	158 081,18
RESULTATS DEFINITIFS		27 727,97		3,65		27 731,62
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		23 048,11		745,18		23 048,11
opérations de l'exercice	13 346,86	42 108,53	5 594,13	11 057,93	18 940,99	53 166,46
TOTAUX	13 346,86	65 156,64	5 594,13	11 803,11	18 940,99	76 214,57
Résultats de clôture		51 809,78		6 208,98		57 273,58
Restes à réaliser			21 493,00	0,00	21 493,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	51 809,78	21 493,00	6 208,98	21 493,00	57 273,58
RESULTATS DEFINITIFS		51 809,78	-15 284,02			36 525,76

2°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération 45-2020 – à l'unanimité

Affectation des résultats : Budget Général

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
 Considérant le résultat de la section d'investissement,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat d'exploitation de fonctionnement de 270 072,09 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019		
Pour mémoire : prévision budgétaire		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT AU 31/12/2019	EXCEDENT	270 072,09 €
	DEFICIT	
Exécution du virement à la section d'investissement		1 202,60 €
Affectation complémentaire en réserves		
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		268 869,49 €
DEFICIT AU 31/12/2019		
Déficit à reporter		0,00 €

Délibération 46-2020 – à l'unanimité

Affectation des résultats : Budget Eau

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
 Considérant le résultat de la section d'investissement,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat d'exploitation de fonctionnement de 27 727,97 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019		
Pour mémoire : prévision budgétaire		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT AU 31/12/2019	EXCEDENT	27 727,97 €
	DEFICIT	
Exécution du virement à la section d'investissement		0,00 €
Affectation complémentaire en réserves		
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		27 727,97 €
DEFICIT AU 31/12/2019		
Déficit à reporter		0,00 €

Délibération 47-2020 – à l'unanimité

Affectation des résultats : Budget assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
Considérant le résultat de la section d'investissement,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat d'exploitation de fonctionnement de 51 809,78 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019		
Pour mémoire : prévision budgétaire		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT AU 31/12/2019	EXCEDENT	51 809,78 €
	DEFICIT	
Exécution du virement à la section d'investissement		15 284,02 €
Affectation complémentaire en réserves		
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créateur)		36 525,76 €
DEFICIT AU 31/12/2019		
Déficit à reporter		0,00 €

Délibération 48-2020 – à l'unanimité

Affectation des résultats : Budget Logements Sociaux

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
Considérant le résultat de la section d'investissement,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat d'exploitation de fonctionnement de 48 567,81 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019		
Pour mémoire : prévision budgétaire		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT AU 31/12/2019	EXCEDENT	48 567,81 €
	DEFICIT	
Exécution du virement à la section d'investissement		16 494,08 €
Affectation complémentaire en réserves		
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créateur)		32 073,73 €
DEFICIT AU 31/12/2019		
Déficit à reporter		0,00 €

Délibération 49-2020 – à l'unanimité

Affectation des résultats : Budget Station-service

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
Considérant le résultat de la section d'investissement,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat d'exploitation de fonctionnement de 57 384,60 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019		
Pour mémoire : prévision budgétaire		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT AU 31/12/2019	EXCEDENT	57 384,60 €
	DEFICIT	
Exécution du virement à la section d'investissement		0,00 €
Affectation complémentaire en réserves		
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créateur)		57 384,60 €
DEFICIT AU 31/12/2019		
Déficit à reporter		0,00 €

Délibération 50-2020 – à l'unanimité

Participation des budgets annexes

Considérant les dépenses réglées sur le budget principal de la commune et imputables aux budgets annexes,

Vu en outre, le personnel affecté sur les services des budgets annexes et dont la rémunération est prélevée sur les crédits du budget principal, personnel nécessaire au fonctionnement de certains budgets annexes,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

1- de prévoir les crédits mentionnés ci-après aux budgets principal et annexes pour l'année 2020 :

Budgets annexes destinataires des crédits versés par le Budget principal	Budgets annexes débiteurs envers le budget principal	Montants €	Imputation Budget annexe	Imputation Budget principal
	Logements sociaux	10 000.00	6215	70841
	Logements sociaux	6 500.00	62871	70872
	Budget eau	15 000.00	6215	70841
	Budget assainissement	5 000.00	6215	70841
	Budget station service	13 000.00	6215	70841

2- que les montants prévus seront réajustés sur la production de justificatifs des dépenses constatées.

Délibération 51-2020 – à l'unanimité

Subventions allouées aux associations

Vu les subventions allouées annuellement aux associations en 2019,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1- D'allouer une subvention communale aux associations pour 2020, tel qu'il est mentionné ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ALLOUES
AFN	170.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	440.00
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	800.00
DUROLLE FOOT	2 200.00
ASSOC.CONJOINTS SURVIVANTS	95.00
ASSOC DONNEURS DE SANG	200.00

CENTRE ESCALADE	400.00
ESCALE JEUX	200.00
FNATH	150.00
LYRE AMICALE	2 500.00
PARENTS D'ELEVES	3 000.00
PREVENTION ROUTIERE	150.00
PROTECTION LA DUROLLE	85.00
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	100.00
RETRO MOBILE CLUB	200.00
SOCIETE DE CHASSE	200.00
STE DE PECHE ETANG DU MARAIS	200.00
STE DE TIR	200.00
YOGA	200.00
VTT CHABRELOCHE	200.00
DIVERS (attribution par délibération spécifique)	4 310.00
SOUS-TOTAL	16 000.00

2- de prévoir les crédits nécessaires au budget au compte 6574.

Délibération 52-2020 – à l'unanimité

Admission créances en non-valeur

Vu les titres de recettes sur le budget eau établi en 2015 au nom de ----- pour un montant total de 458,96€

Considérant que ces sommes n'ont pu être recouvrées par la Trésorerie après plusieurs démarches se révélant infructueuses,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'admettre en créances en non-valeur le montant des sommes dues pour un total de 458,96€, qui seront imputés sur le compte 6541 du budget concerné

Délibération 53-2020 – à l'unanimité

Approbation et votes des budgets

BUDGET PRINCIPAL 2020

Section de fonctionnement :

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

Excédent de 270 072,09€ dont

1 202,60€ affectés à l'investissement

268 869,49€ reportés en fonctionnement

Dépenses :

Les prévisions des dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 076 134,00€

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
011 – Charges à caractère générale	352 400,00
012 – Charges de Personnel	356 660,00
65 Autres charges de gestion courante	118 367,00
66 – Charges financières	13 600,00
67 – Charges exceptionnelles	59 427,00
014 – atténuation de produits FPIC- DSC	10 000,00
042 – Opérations d'ordre	8 924,00
023- virement à la section d'investissement pour financement des projets	156 756,00
TOTAL	1 076 134,00

Recettes :

Les prévisions des recettes de fonctionnement sont estimées à 1 076 134,00€

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
013 – Atténuations de charges	3 000,00
70 – Produits des services	90 099,51
73 – Impôts et taxes	319 976,00
74 – Dotations et participations	368 189,00
75 – Autres produits de gestion courante	26 000,00
76 – Produits financiers	0
77 – Produits exceptionnels	0
78 – Reprises sur provisions	0
002 – Résultat antérieur	268 869,49
TOTAL	1 076 134,00

Chapitre 70 :

Participations des budgets annexes pour les frais de personnel affecté et remboursement de frais 43 300,00€

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Fiscalités 2020 :

Taxes habitation et foncières :	214 476,00€
Compensation Communauté :	58 000,00€
Fonds de péréquation intercommunal- DSC :	29 000,00€
Taxe droits de mutation :	18 000,00€
Droits de place :	500,00€

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état

Dotation Globale de Fonctionnement	110 568,00€
Dotation de solidarité Rurale	73 358,00€
Dotation de péréquation	17 303,00€
FCTVA	1 342,00€
Dotation de compensation pour exonérations taxes habitations et foncières (suite suppression taxe habitation)	162 969,00€
Participation du Département pour la régie de transport scolaire	2 649,00€

Section d'investissement :

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un **résultat déficitaire de 18 186,93€** et des restes à réaliser en travaux pour un montant de 25 355,13€ et en recettes à percevoir de 42 339,46€.

Délibération d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 1 202,60€, montant repris en recettes d'investissement du budget 2020 pour absorber le déficit 2019 après prise en compte des restes à réaliser.

Dépenses :

Les prévisions en dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 349 475,00€

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
001- Déficit d'investissement reporté	18 186,93
041- opérations patrimoniales	73 180,00
16- Emprunts capital et caution	76 389,40
10- remboursement de TLE	1 954,43
21- mobilier divers et autres immobilisations	15 942,00
23- travaux	153 877,24
Dont voirie : 136 610,64	
Travaux section	
Chez Roche 16 200,00	
Normes accessibilité : 1 066,60	
27- remboursement dette Etablissement public foncier et avance trésorerie syndicat assainissement	9 945,00
TOTAL	349 475,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
040- opération d'ordre – amortissement immobilisations	8 924,00
041-opérations patrimoniales	73 180,00
024- produits de cession	25 000,00
10- FCTVA et Taxe aménagement	67 073,00
1068- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1	1 202,60
13- subvention voirie 2019	11 340,00
16- Caution locataires	999,40

27- remboursement avance Syndicat assainissement	5 000,00
021- prélèvement sur recettes de fonctionnement pour financement capital emprunt et projets 2020	156 756,00
TOTAL	349 475,00

BUDGET EAU 2020

Section de fonctionnement :

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

Excédent de 27 727,97€ reportés en totalité en fonctionnement

Dépenses :

Les prévisions des dépenses de fonctionnement sont estimées à 156 082,00€

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
011 – Charges à caractère générale	74 700,00
012 – Charges de Personnel	15 000,00
65 Autres charges de gestion courante	7 400,00
66 – Charges financières	30,00
67 – Charges exceptionnelles	0
014 – atténuation de produits redevances Loire Bretagne	20 500,00
042 – Opérations d'ordre	38 452,00
023- virement à la section d'investissement pour financement des projets	0
TOTAL	156 082,00

Recettes :

Les prévisions des recettes de fonctionnement sont estimées à 156 082,00€

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
013 – Atténuations de charges	0
70 – Produits des services	124 150,03
73 – Impôts et taxes	0
74 – Dotations et participations	0
75 – Autres produits de gestion courante	0
76 – Produits financiers	0
777 – amortissement subventions	4 204,00
002 – Résultat antérieur	27 727,97
TOTAL	156 082,00

Section d'investissement :

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un **résultat excédentaire de 130 353,21€** et des restes à réaliser en travaux pour un montant de 130 349,56€.

Le solde étant positif, pas de déficit à absorber après prise en compte des restes à réaliser, il n'est pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Dépenses :

Les prévisions en dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 170 164,00€

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
001- Déficit d'investissement reporté	0
040- opération d'ordre – amortissement subventions	4 204,00
16- Emprunts capital	0
23- travaux	165 670,00
Dont travaux divers : 101 789,74	
Périmètres de protection 63 880,26	
27- remboursement dette Etablissement public foncier et avance trésorerie syndicat assainissement	290,00
TOTAL	170 164,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
001- Excédent d'investissement reporté	130 353,21
040- opération d'ordre – amortissement immobilisations	38 452,00
10- FCTVA et Taxe aménagement	1 358,79
1068- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1	0
021- prélèvement sur recettes de fonctionnement	0,00
TOTAL	170 164,00

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Section de fonctionnement :

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

Excédent de 51 809,78€ dont 15 284,02 affectés à l'investissement et 36 525,76 reportés en fonctionnement

Dépenses :

Les prévisions des dépenses de fonctionnement sont estimées à 57 104,00€

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
011 – Charges à caractère générale	44 770,00
012 – Charges de Personnel	5 000,00
65 Autres charges de gestion courante	0
66 – Charges financières	334,00
67 – Charges exceptionnelles	0
042 – Opérations d'ordre – dotation amortissement	7 000,00
023- virement à la section d'investissement pour financement des projets	0
TOTAL	57 104,00

Recettes :

Les prévisions des recettes de fonctionnement sont estimées à 57 104,00€

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
013 – Atténuations de charges	0
70 – Produits des services – redevance assainissement	19 000,24
75 – Autres produits de gestion courante	0
76 – Produits financiers	0
777 – amortissement subventions	1 578,00
002 – Résultat antérieur	36 525,76
TOTAL	57 104,00

Section d'investissement :

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un **résultat excédentaire de 6 208,98€** et des restes à réaliser en travaux pour un montant de 21 493€.

Le solde étant négatif, le déficit à absorber après prise en compte des restes à réaliser se monte à 15 284,02. Cette somme est prélevée sur l'excédent de fonctionnement et affecter à l'investissement pour absorber le déficit.

Dépenses :

Les prévisions en dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 28 493,00€

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
001- Déficit d'investissement reporté	0
040- opération d'ordre – amortissement subventions	1 578,00
16- Emprunts capital	4 225 ,00
23- travaux divers (dont restes à réaliser 21 493€)	22 690,00
27- remboursement dette Etablissement public foncier et avance trésorerie syndicat assainissement	0
TOTAL	28 493,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
001- Excédent d'investissement reporté	6 208,98
040- opération d'ordre – amortissement immobilisations	7 000,00
10- FCTVA	0
1068- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1	15 284,02
021- prélèvement sur recettes de fonctionnement	0
TOTAL	28 493,00

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX 2020

Section de fonctionnement :

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

Excédent de 48 567,81€ dont 16 494,08 affectés à l'investissement et 32 073,73 reportés en fonctionnement

Dépenses :

Les prévisions des dépenses de fonctionnement sont estimées à 89 773,00€

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
011 – Charges à caractère générale	52 591,40
012 – Charges de Personnel	10 000,00
65 Autres charges de gestion courante	5 000,00
66 – Charges financières	4 500,00
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00
042 – Opérations d'ordre – dotation amortissement	0,00
023- virement à la section d'investissement pour financement des projets	16 681,60
TOTAL	89 773,00

Recettes :

Les prévisions des recettes de fonctionnement sont estimées à 89 773,00€

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
013 – Atténuations de charges	0
70 – Produits des services charges sur loyers	2 699,27
75 – produits des immeubles	55 000,00
76 – Produits financiers	0
777 – amortissement subventions	0
002 – Résultat antérieur	32 073,73
TOTAL	89 773,00

Section d'investissement :

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un **résultat déficitaire de 16 375,88€** et des restes à réaliser pour un montant de 118,20€ correspondant à des cautions. Le solde étant négatif, le déficit à absorber après prise en compte des restes à réaliser se monte à 16 494,08€. Cette somme est prélevée sur l'excédent de fonctionnement et affecter à l'investissement pour absorber le déficit.

Dépenses :

Les prévisions en dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 34 186,00€

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
001- Déficit d'investissement reporté	16 375,88
040- opération d'ordre – amortissement subventions	0,00
16- Emprunts capital et caution	17 810,12
23- travaux divers (dont restes à réaliser 21 493€)	0,00
TOTAL	34 186,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
001- Excédent d'investissement reporté	0
040- opération d'ordre – amortissement immobilisations	0
10- FCTVA	0
1068- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1	17 504,40
021- prélèvement sur recettes de fonctionnement	16 681,60
	0
TOTAL	34 186,00

BUDGET STATION SERVICE 2020

Section de fonctionnement :

Pour mémoire, à la clôture de l'exercice de 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

Excédent de 57 384,60€ reportés en totalité en fonctionnement. Le budget station-service ne comporte pas de section d'investissement. La commune est seulement gestionnaire. L'investissement a été réalisé par TDM, propriétaire.

Dépenses :

Les prévisions des dépenses de fonctionnement sont estimées à 643 680,00€

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
011 – Charges à caractère générale Dont 562 590,00 en achat de carburant	630 680,00
012 – Charges de Personnel affecté (Exceptionnellement 2 années)	13 000,00
65 Autres charges de gestion courante	0
66 – Charges financières	0
67 – Charges exceptionnelles	0
TOTAL	643 680,00

Recettes :

Les prévisions des recettes de fonctionnement sont estimées à 643 680,00€

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020

CHAPITRES	BP 2020
013 – 6032 variation des stocks	16 295,40
70 – Produits des services – vente carburant	570 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	0
002 – Résultat antérieur	57 384,60
TOTAL	643 680,00

Approuvés et votés – à l'unanimité

Remplacement moteur 1 de l'horloge de l'église

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le moteur 1 de l'horloge de l'église est défectueux et nécessite son remplacement.

Un devis a été établi par l'entreprise BODET, avec laquelle l'entreprise a signé un contrat d'entretien pour ce bien, dont le montant se monte à 2 197,20€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 2 197,20€ et de faire remplacer le moteur défectueux.

Délibération 54-2020 – à l'unanimité

Avenant convention de gestion station-service avec TDM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a confié la gestion de la station-service intercommunale à la commune de Chabreloche par la signature en 2017 d'une convention pour 3 ans.

Cette convention est arrivée à son terme, et la Communauté de Communes propose le renouvellement de cette convention de gestion par avenant pour une durée de 5 ans, reprenant les mêmes obligations définies dans la convention initiale.

Monsieur le maire propose d'approuver cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver l'avenant renouvellement la convention de gestion de la station-service intercommunale pour 5 ans.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Délibération 55-2020 – à l'unanimité

VIE INSTITUTIONNELLE
DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES

**Désignation et élection des délégués du Conseil Municipal
aux organismes de regroupement et EPCI auxquels la commune adhère**

Vu les élections municipales de 15 mars 2020, et les élections du maire et des adjoints le 23 mai 2020,
Considérant qu'il y a lieu d'élire trois délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Arconsat-Chabreloche
Compte-tenu du résultat du vote

M. Jean-Pierre DUBOST, maire
M. Christian GENEST, 1^{er} adjoint
M. Christian FERRET, conseiller

ont été élus auprès Syndicat Intercommunal d'Assainissement Arconsat-Chabreloche et sont désignés pour représenter la commune au comité syndical.

Délibération 56-2020 – à l'unanimité

Vu les élections municipales de 15 mars 2020, et les élections du maire et des adjoints le 23 mai 2020,
Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué au CNAS (Comité National d'Action Social) auquel la commune adhère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- M. Jean-Pierre DUBOST, Maire

Délibération 57-2020 – à l'unanimité

Vu les élections municipales de 15 mars 2020, et les élections du maire et des adjoints le 23 mai 2020,
Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune à l'Espace VTT du Massif des Bois Noirs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- M. Olivier ROSE, en qualité de délégué titulaire
- M. Xavier DEROSSIS, en qualité de délégué suppléant

Délibération 58-2020 – à l'unanimité

Vu les élections municipales de 15 mars 2020, et les élections du maire et des adjoints le 23 mai 2020,
Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué pour représenter la commune à la Mission Locale du Pays Thiernois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne :

- Mme Elodie ROGER, comme déléguée pour représenter la commune

Délibération 58-2020 – à l'unanimité

Délégation du conseil au Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Thiers en date du 12 juin 2020 portant sur le manque de précision du point n°20 de la délégation du conseil au Maire dans sa délibération du 23 mai 2020. Afin d'éviter toute contestation ultérieure, il demande au conseil de retirer cette délibération et de redélibérer.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article L.2122-23 du même code,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal retire les délibérations n°12/2020 et n°34/2020 et après délibération, DECIDE, à l'unanimité,

1- de confier au maire pendant la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

EMPRUNTS

- 3°- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux ou de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires

Les emprunts pourront être à court moyen ou long terme, en euro ou en devise, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, à taux d'intérêt fixe ou révisable/variable, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques suivantes : droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou consolidation ; la faculté de modifier l'index ou le taux relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt, et/ou la devise, la périodicité et le profil de remboursement; la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement ; enfin la possibilité d'exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus.

MARCHES ET ACCORDS CADRES

- 4°- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants en matière de travaux, fournitures et services, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans une limite maximum de 10 000€.

ASSURANCES

- 6°- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes pour un montant maximum de 50 000€

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- 15°- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le conseil municipal dans le cadre de sa dernière délibération relative au PLU.

- 21°- de réaliser au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal dans le cadre de sa dernière délibération relative au PLU, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme.

LIGNE DE TRESORERIE

- 20°- De réaliser ou renouveler les lignes de trésorerie d'une périodicité annuelle sur la base d'un montant maximum de 150 000€.

- 2- qu'il sera tenu informé par le Maire des décisions prises dans le cadre de ses délégations, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 sus-visé.

3- qu'il pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Délibération 60-2020 – à l'unanimité

CULTURE – ANIMATION LOCALE – TOURISME

Concerts de Vollore

Mireille Carton a informé la commune que les Concerts de Vollore envisagent de proposer des concerts à l'automne. L'association sollicite la commune pour porter l'organisation d'un concert le 27 octobre 2020 soit dans la salle Fernand Bernard soit à l'Eglise. Le lieu n'est pas encore défini, et sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

Le conseil municipal invité à se prononcer sur la demande formulée, est favorable à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

Proposition d'adhésion au groupement de commandes du SIEG pour la fourniture d'électricité

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-4 et L. 337-7 du code de l'énergie ;

Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-3 et L. 5211-10 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe,

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de l'électricité, la commune devant sélectionner un fournisseur d'énergie, Monsieur le Maire propose, l'adhésion au groupement de commandes.

Il indique que :

- Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;
- Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;
- La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité :

1. D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
2. D'autoriser l'adhésion de la Commune de Chabreloche au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5 ;
3. D'autoriser le maire à signer la convention de groupement ;
4. D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de l'établissement, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Délibération 61-2020 – à l'unanimité

MUR DE SOUTÈNEMENT BÂTIMENT 29 RUE DE CLERMONT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que M. CORNET et Mme VILLENEUVE nouveaux propriétaires de la maison située 27 rue de Clermont, attenante au bâtiment locatif 29 rue de Clermont, ont signalé le très mauvais état du mur de soutènement à l'arrière du bâtiment locatif, et souhaitent savoir si la commune envisage des travaux avant leur installation.

Après avoir constaté la réalité des faits déclarés, Monsieur le Maire propose de consulter des entreprises pour la réfection de ce mur.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité :

- De donner pouvoir au maire pour solliciter des entreprises afin d'évaluer le montant de la réfection du mur de soutènement du bâtiment concerné.

Délibération 62-2020 – à l'unanimité

Délégation au Maire

Le Maire communique au Conseil Municipal, qu'en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 12/2020 du 23 mai 2020 et portant délégation du Conseil Municipal au Maire, aucune décision n'a été prise.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.
Prochaine réunion du conseil fixée au mercredi 2 septembre 2020 à 18h30.***